

ARRÊTÉ n° 2018-03

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle du cimetière
dans le cadre d'exhumations administratives**

LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de MONTHODON est exceptionnellement fermé tous les matins du mois de février 2018 (lundi – mardi – mercredi – jeudi et vendredi) entre 6 heures et 12 heures en raison de travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : L'Entreprise Sarl De Biasio sise Saint Cyr Du Gault (Loir-et-Cher) est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : En cas de cérémonie, l'entreprise est sommée d'interrompre tous travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise Sarl De Biasio
- Les services de police/gendarmerie
- Affiché en Mairie.

Le 26 janvier 2018

Le Maire,

Olivier PODEVIN